



Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur

du 21 mars 2007

à LIÈPVRE (68)

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 6 mars 2007 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient dans la salle de la mairie de LIÈPVRE (68).

A 18 heures 35, le Président Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	Procuration		Voix	
			à MM.	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
BASCH François	Délégué	1			1	1
CRAMPE Fernand	Délégué	1			1	1
DEMANGE René	Délégué	0			0	0
DUSSOURD Jean-Patrick	Délégué	1			1	1
FRANTZ André	Délégué	1			1	1
GILG Jean-Pierre	Délégué	0			0	0
GOETTELMAUN Maurice	Délégué	1			1	1
GOLLING Jean-Louis	Délégué	0	M. RAY	1	0	1
HAEFFELI Jean-Marie	Délégué	1			1	1
HELFTER Jacques	Délégué	0			0	0
HILBERT Jean-Claude	Délégué	1			1	1
HUCHELMANN Jean-Daniel	Délégué	0			0	0
IMBS Jean-Paul	Délégué	1			1	1
JAMBU Thierry	Délégué	0			0	0
KOCHER Michel	Délégué	0	M. DUSSOURD	1	0	1
KOHLER Marie-Laure	Déléguée	0			0	0
KRETZ André	Délégué	0			0	0
LUSTIG Robert	Délégué	0	Mme SIPP	1	0	1
MARCHAL Richard	Délégué	1			1	1
MERTZ Francis	Délégué	1			1	1
MEYER Jean-Claude	Délégué	1			1	1
NARTZ Lucien	Délégué	1			1	1
NEDJAR Mahfoud	Délégué	1			1	1
PETIT Denis	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
RAY Jean-François	Délégué	1			1	1
REBOUL André	Délégué	1			1	1
REIBEL Laurent	Délégué	0			0	0
RITZENTHALER Michel	Délégué	0	M. IMBS	1	0	1
ROTH Marc-Daniel	Délégué	0			0	0
SIEGEL Léon	Délégué	1			1	1
SIPP Lydie	Déléguée	1			1	1
SOHLER Jean-Marie	Délégué	1			1	1
STOCKER Michel	Délégué	1			1	1
			TOTAL		21	25

Membres	34
Quorum	18
Membres présents	21

M. Jean-Pierre PIELA, Président, accueille les membres du Comité Directeur, les services du SMICTOM et la presse. Il remercie Madame l'Adjointe au Maire de la Commune de LIÈPVRE pour la mise à disposition de cette salle de réunion.

Mme l'Adjointe au Maire souhaite la bienvenue au Comité Directeur du SMICTOM d'ALSACE CENTRALE dans cette mairie qui vient d'être rénovée. Elle retrace l'historique de la commune de LIÈPVRE dont les premières traces remontent à l'an 764. Le village a connu un important développement de l'industrie textile au XIX^e siècle et compte actuellement quatre entreprises importantes pour l'économie de la Commune et du Val d'Argent. Mme l'Adjointe souhaite aux membres du Comité Directeur une bonne soirée et de fructueux débats.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 29 novembre 2006

Le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 29 novembre 2006, qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé, en l'état, à l'unanimité.

2. Informations du Président sur les activités du Syndicat

2.1. Avancement du projet SMICTOM 2007

► **Projet 1. COMPOSTAGE**

M. GOETTELMANN fait le point sur l'état d'avancement du projet « compostage » :

- Réalisation d'une étude juridique pour préparer la fin du contrat d'exploitation (le 21-09-07) et le futur contrat
- Préparation de l'Appel d'Offres pour un nouveau contrat d'exploitation avec détermination des investissements à réaliser pour passer la nouvelle norme NFU 44051.
- Poursuite de l'opération de promotion du Compostage Individuel dans les 9 Communautés de Communes

► **Projet 2. GESTION CLIENTS**

M. PATRIS fait le point sur l'état d'avancement du projet « Gestion clients » :

- **Objectif 1. Achat d'un « logiciel métier »** : logiciel livré courant avril 2007.
- **Objectif 2. Élaboration d'une Redevance incitative unique sur la base d'un plan pluriannuel d'investissements** : plan d'action proposé par le Comité de Pilotage (Bureau Syndical) à confirmer par le Comité Directeur.
- **Objectif 3. Contrôle des entrants dans les 8 déchetteries** : plan d'action proposé par le Comité de Pilotage (Bureau Syndical) à confirmer par le Comité Directeur.
- **Objectif 4. Optimisation du Service Collecte** : sur la base des informations recueillies avec le logiciel SYNOPTIS, la nouvelle dotation des bacs à puces, plusieurs modifications seront proposées :
 - Nouveaux camions de collecte assurant une meilleure productivité
 - Réorganisation des circuits de collecte en fonction de la charge de travail réelle.Cette étude sera lancée dès que le Comité Directeur aura décidé de l'orientation à mettre en œuvre après le bilan des sites pilotes en septembre 2007.

► **Projet 3. COLLECTE SELECTIVE**

M. PATRIS et Mme COLIN font le point sur l'état d'avancement du projet « Collecte sélective » :

- Mise en place des sites pilotes : février à juin 2006
- Bilan des sites pilotes : juillet - août 2006
- Septembre 2007 : proposition au Comité Directeur pour la mise en place des nouvelles dispositions techniques de collecte des déchets ménagers et assimilés = Dispositions techniques pour une REOM incitative unique.

► **Projet 4. CENTRE DE TRI :**

Les modifications de l'exploitation du centre de tri dans un but de diminution des coûts d'exploitation seront mises en oeuvre après la généralisation du nouveau dispositif de collecte et des nouvelles consignes de collecte sélective, c'est-à-dire après décision du Comité Directeur sur la base des sites pilotes.

► **Projet 5. CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) :**

M. DUSSOURD fait le point sur l'état d'avancement du projet « CSDND » :

- Élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter pour les travaux de rehausse du CSDND en cours
- Enquête publique prévue en 2007
- Travaux sur le casier Sud en 2007
- Consultation pour rechercher un Maître d'œuvre qui assurera l'élaboration et la coordination des travaux de couverture finale et les travaux d'aménagement du casier Nord.
- Travaux de couverture finale et de rehausse du CSDND + Aménagement du casier Nord (2008 - 2009)

► **AUTRES PROJETS :**

M. PATRIS fait le point sur l'état d'avancement des autres projets :

- **Bâtiment administratif** (Bureaux, vestiaires- sanitaires, archives et stocks de matériel) :
 - Lancement de la consultation des entreprises : juin 2007
 - Construction du nouveau bâtiment et des locaux de stockage : novembre 2007 à août 2008
 - Déménagement dans le nouveau bâtiment et Réaménagement du bâtiment existant : septembre 2008
 - Réaménagement du bâtiment existant : octobre 2008 à avril 2009.
 - Installation définitive dans les nouveaux locaux : mai 2009.
 - Aménagements extérieurs : juin 2009.
- **Animation du label ECO-COLLECTIVITES : en cours**
- **Mise en œuvre du logiciel de simulation AWAST avec le BRGM** (audit technico financier de toutes les activités du SMICTOM) : Courant 2007
- **Réalisation d'une étude énergétique sur l'ensemble des activités du SMICTOM :** bâtiments, matériel roulant : à programmer

2.2. État d'avancement des sites pilotes

M. PIELA explique qu'à la suite de l'étude menée en 2005 et 2006 en collaboration avec Eco-Emballages et le bureau d'étude Austral, 4 sites pilotes ont été créés dans 5 Communes.

Les sites pilotes fonctionneront jusqu'au mois de juillet 2007. Au courant des mois de juillet à septembre 2007, le bilan de chaque site pilote et le bilan général de l'opération seront réalisés afin d'émettre des préconisations concernant la généralisation du dispositif sur l'ensemble des 9 Communautés de Communes de l'aire de compétence du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE. Il est précisé que les nouveaux dispositifs techniques mis en place dans les 4 sites pilotes resteront définitivement en place jusqu'à la mise en œuvre du nouveau dispositif lié à la redevance incitative unique.

Mlle COLIN rappelle l'objectif des sites pilotes qui est d'améliorer la qualité du tri dans le bac brun et dans le bac vert. Pour cela, des enquêtes précises, foyer par foyer, ont été réalisées afin de réévaluer les besoins des usagers. D'autre part, les dispositifs techniques ont été adaptés aux différents types d'habitats. Enfin, les consignes de tri ont été simplifiées et de nouveaux supports de communication ont été réalisés. Les premiers résultats confirment le surdimensionnement des bacs verts. Après re-conteneurisation, les nouveaux bacs gris et jaunes sont mieux adaptés aux besoins des usagers.

Mlle COLIN présente le bilan provisoire des sites pilotes :

► **Bindernheim : 146 foyers**

- Retrait des bacs bruns et placement des bacs jaunes : le 12/02
- Retrait des bacs verts et placement des bacs gris : le 14/02
- Sensibilisation des usagers : du 14/02 au 17/02

Sur un total de 146 foyers, **67% ont été vus en direct** : les consignes de tri pour le bac jaune et gris ont été données. Pour les usagers qui n'ont pas pu être contactés en direct, un mémo tri a été remis dans leur boîte aux lettres.

Bilan des collectes des bacs jaunes

Dates	Refus (bac non collecté)		Tolérances (bac collecté mais les erreurs sont laissées dans le bac)	
	Type de refus	Bilan de la re-sensibilisation	Type de tolérances	Bilan de la re-sensibilisation
19/02	9 bacs ont été refusés car contenant des déchets d'hygiène, des sacs fermés, des emballages plastiques en grande quantité	Re-sensibilisation en direct pour 8 foyers. Pour le 9 ^{ème} foyer qui n'a pas pu être contacté : un document explicatif a été remis	2 bacs ont fait l'objet de « tolérance » : présence d'emballages plastiques	Les 2 foyers ont été vus en direct
19/03	11 bacs ont été refusés (mêmes motifs que le 19/02)	Re-sensibilisation en direct pour 6 foyers. Pour les 5 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.	36 bacs ont fait l'objet de « tolérance » : présence d'emballages plastiques, de cartons souillés	10 foyers re-sensibilisés en direct. Pour les 26 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.

Bilan des collectes des bacs gris

- Première collecte des bacs gris : le 21/02 :
 - 1 bac a été refusé car contenant des morceaux d'un WC. Le foyer a été re-sensibilisé le jour même.
 - 1 bac contenant un pèse personne : celui a été retiré par l'équipe - et le foyer a été re-sensibilisé le jour même.
- le 28/02, le 7/03, le 14/03 et le 21/03 : aucun refus.

► **Witternheim : 185 foyers.**

- Retrait des bacs bruns et placement des bacs jaunes : le 19/02
- Retrait des bacs verts et placement des bacs gris : le 20/02
- Sensibilisation des usagers : du 20/02 au 22/02 :

Sur un total de 185 foyers, **76% ont été vus en direct** : les consignes de tri pour le bac jaune et gris ont été données. Pour les usagers qui n'ont pas pu être contactés en direct, un mémo tri a été remis dans leur boîte aux lettres.

Bilan des collectes des bacs gris

- Le 27/02, le 6/03, le 13/03 et le 20/03 : aucun refus.

Bilan des collectes des bacs jaunes

Dates	Refus (bac non collecté)		Tolérances (bac collecté mais les erreurs sont laissées dans le bac)	
	Type de refus	Bilan de la re-sensibilisation	Type de tolérances	Bilan de la re-sensibilisation
19/02	24 bacs ont été refusés car contenant des restes alimentaires, des sacs fermés, des emballages plastiques en grande quantité	Re-sensibilisation en direct pour 13 foyers. Pour les 11 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.	21 bacs ont fait l'objet de « tolérance » : présence d'emballages plastiques, de cartons souillés	11 foyers re-sensibilisés en direct. Pour les 10 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.
19/03	21 bacs ont été refusés (mêmes motifs que le 19/02)	Re-sensibilisation en direct pour 9 foyers. Pour les 12 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.	52 bacs ont fait l'objet de « tolérance » : présence d'emballages plastiques, de cartons souillés	22 foyers re-sensibilisés en direct. Pour les 30 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.

► Sainte Marie aux Mines : en deux temps : 406 foyers

- 1-Le pavillonnaire et les petits collectifs : 137 foyers
 - Lettre d'information et affiche (pour les petits collectifs) : diffusés le 5/03.
 - Collecte exceptionnelle des bacs bruns et retrait puis placement des bacs jaunes : le 7/03.
 - Collecte des bacs verts et retrait puis placement des bacs gris : le 8/03.
 - Sensibilisation le 8/03, 9/03 et 10/03. Sur un total de 137 foyers, **80% ont été vus en direct** : les consignes de tri pour le bac jaune et gris ont été données. Pour les usagers qui n'ont pas pu être contactés en direct, un mémo tri a été remis dans leur boîte aux lettres (ainsi qu'un sac de pré collecte à partir de 3 logements).
 - Première collecte des bacs jaunes le 9/03 (certainement avec peu de bacs présentés du fait qu'ils sont placés le 7/03) puis le 16/03 : contrôles prévus.
- 2-Le grand collectif : 269 foyers
 - Lettre d'information et affiche : diffusés le 8/03.
 - Mise en place des colonnes jaunes (bouteilles plastiques, emballages acier et aluminium, briques et papiers cartons) et des colonnes à verre sur des emplacements prédéfinis : le 12/03 et le 14/03.
 - Collecte des bacs verts et retrait puis placement des bacs gris : le 15/03
 - Dernière collecte des bacs bruns et retrait : le 16/03.
 - Sensibilisation à partir du 12/03 avec une grande animation en pied d'immeuble le 14/03. Sur un total de 269 foyers, 85% ont été vus en direct : les consignes de tri pour le bac jaune et gris ont été données. Pour les usagers qui n'ont pas pu être contactés en direct, un mémo tri a été remis dans leur boîte aux lettres ainsi qu'un sac de pré collecte.

Bilan de la première collecte des bacs gris

- le 15/03 : un seul bac refusés car contenant beaucoup de jouets.

Bilan de la première collecte des bacs jaunes

dates	Refus (bac non collecté)		Tolérances (bac collecté mais les erreurs laissées)	
	Type de refus	Bilan de la re sensibilisation	Type de tolérances	Bilan de la re sensibilisation
16/03	25 bacs ont été refusés car contenant des restes alimentaires, des sacs fermés, des emballages plastiques en grande quantité	Re sensibilisation en direct pour 15 foyers. Pour les 10 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.	30 bacs ont fait l'objet de « tolérance » : présence d'emballages plastiques, de cartons souillés	18 foyers re-sensibilisés en direct. Pour les 12 autres foyers qui n'ont pas pu être contactés : un document explicatif a été remis.

Bilan de la première collecte des colonnes jaunes : le 21/03

Remplissage :

- 1 colonne presque vide
- 1 colonne remplie au quart
- 3 colonnes remplies à moitié
- 1 colonne remplie au $\frac{3}{4}$
- 1 colonne presque pleine

Qualité : dans l'ensemble il y a une nette évolution par rapport aux bacs bruns. Visuellement, la qualité est satisfaisante, mais il reste des erreurs notamment au niveau de la présence d'emballages plastiques : barquettes, sachets mais également une carcasse d'aspirateur et quelques sachets fermés.

- ▶ Barr : 360 foyers dont 80 foyers en grands collectifs (équipé par 2 colonnes jaunes)
 - Les enquêtes auprès des pavillonnaires, petits et grands collectifs sont réalisées : les besoins des adresses sont définis et emplacement pour les colonnes sont validés.
 - Pour les professionnels : majorité des enquêtes réalisées mais nécessitent des échanges avec la Communauté de Commune de Barr et la Ville de Barr pour des validations définitives.
 - Mise en œuvre prévu : mi avril.
- ▶ Sélestat : 580 foyers
 - Les enquêtes auprès des pavillonnaires sont réalisées : les besoins des adresses sont définis.
 - Les enquêtes pour les petits collectifs sont en cours.
 - Les enquêtes pour les professionnels sont en cours : un échange sera nécessaire avec la Communauté de Commune de Sélestat et la Ville de Sélestat pour des validations définitives.
 - Les emplacement pour les colonnes sont en étude avec la Ville puis devront faire l'objet de concertation avec les syndicats.
 - Mise en œuvre prévu : mi mai.

Depuis le 8 janvier l'ensemble des sites pilotes font l'objet de caractérisations au centre de tri, selon le type d'habitat pour le bac brun ; cela permet de réaliser l'état 0. Dès la mise en œuvre des bacs jaunes et des colonnes jaunes, des caractérisations sont effectuées. Un premier bilan sera réalisé prochainement.

En conclusion, on constate une amélioration nette de la qualité du tri. Les usagers semblent avoir bien intégré le dispositif et montrent leur envie de participer, notamment en se rendant dans les bornes d'apport volontaire. Ils sont satisfaits dans l'ensemble des actions de sensibilisation menées et de l'accompagnement lors des refus de bacs.

M. IMBS souligne qu'il faudra être vigilant et ne pas accepter les tontes de gazon dans les bacs gris. Il ajoute que ce n'est pas toujours facile d'être strict et que les usagers attendent un juste retour pour tous les efforts qu'ils fournissent, c'est-à-dire une diminution de la redevance.

M. MERTZ prend conscience de l'immense travail de sensibilisation qui sera à faire pour la généralisation et pour lequel il faudra du personnel supplémentaire. Il regrette que le SMICTOM se présente souvent comme site-pilote, joue les précurseurs et paye les pots cassés.

M. PIELA répond que le SMICTOM est parmi les moins bons élèves en Alsace au niveau de la qualité du tri. Il rappelle que l'objectif est avant tout de réaliser de fortes économies pour maîtriser nos coûts. Les contrôles des bacs seront effectués par les ripeurs et les ambassadeurs du tri.

Mlle COLIN ajoute que les sites pilotes permettront d'analyser très finement les résultats obtenus. Les élus devront se prononcer sur les moyens à mettre en œuvre en fonction des résultats escomptés. Il est possible de confier les enquêtes et les actions de sensibilisation à un prestataire extérieur.

M. IMBS confirme que dans les sites pilotes, les bons et les mauvais trieurs sont désormais identifiés.

M. PETIT se dit persuadé que l'avenir se trouve dans l'apport volontaire et l'incinération. Les aides d'Eco-Emballages diminuent d'années en années et les frais de personnel pour le centre de tri sont importants.

M. PIELA répond qu'Eco-Emballages ne disparaîtra pas car la politique d'internalisation des coûts se développe. Beaucoup de collectivités en France connaissent des problèmes financiers. Le coût des ambassadeurs du tri est modéré car il est atténué par l'aide financière d'Eco-Emballages et par l'amélioration de la qualité du tri. En ce qui concerne l'incinération, il est de plus en plus difficile de faire accepter à la population l'implantation d'une nouvelle usine d'incinération. Par ailleurs, les principaux candidats à l'élection présidentielle sont plutôt réservés sur la question. Enfin, le coût de l'incinération est supérieur à celui du tri ou du compostage.

M. BASCH dit que les coûts vont baisser parallèlement à la baisse des tonnages collectés. Il se demande pourquoi le SMICTOM d'Alsace Centrale collecte l'équivalent de 650 kg par habitant, alors que dans d'autres secteurs la moyenne est de 450 kg par habitant.

M. PIELA répond que la diminution des tonnages passe par un verrouillage de tout le dispositif. Il demande au Comité Directeur de prendre une décision concernant l'attribution des bacs pour les professionnels des sites pilotes. Il propose de retenir deux critères (cumulatifs) :

- 1er critère : la qualité, c'est-à-dire la nature des déchets et leur compatibilité avec le process de compostage

1ère solution : refus des déchets => Utilisation des filières professionnelles et des entreprises privées

2ème solution : acceptation partielle des déchets : le SMICTOM collecte en partie, le restant étant pris en charge par les filières professionnelles ou par les entreprises privées

3ème solution : acceptation des déchets par le SMICTOM : collecte en porte à porte ou déchetteries

- 2ème critère : la quantité des déchets admis :

Bacs jaunes : 4 X 340 litres maximum

Bacs gris : 2 X 770 litres maximum

Exceptions : pour les Communes et leurs services, les Communautés de Communes et leurs services, les collèges et les lycées, à condition de respecter les consignes de tri (qualité) Compte tenu des situations rencontrées dans les sites pilotes, cela signifie que plusieurs professionnels seraient exclus du dispositif : par exemple, les établissements sanitaires et sociaux, les viticulteurs, agriculteurs, campings privés et publics...

Ces règles seront appliquées aux professionnels des sites pilotes, mais également, pour davantage de cohérence, aux professionnels nouvellement arrivés et aux cas anormaux recensés.

M. PIELA insiste sur l'importance de montrer l'exemplarité au niveau des élus et des services municipaux afin que la population adhère pleinement au nouveau dispositif.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur,

Approuve les nouvelles règles de dotation des professionnels tels que décrites ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

3. Finances - Marchés

3.1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2006

M. SIEGEL, Vice-Président chargé des Finances, présente le compte administratif de l'exercice 2006 qui a été adressé au Comité Directeur selon la présentation réglementaire M 14. Les résultats financiers se présentent comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitres	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	11 420 484.46	955 847.39	12 376 331.85	13 466 319.72	47 535.73	13 513 855.45
011 Charges à caractère général	5 470 547.39		5 470 547.39			
012 Charges de personnel	5 623 594.19		5 623 594.19			
013 Atténuation de charges				136 946.82		136 946.82
042 Opérations d'ordre entre section		955 847.39	955 847.39		47 535.73	47 535.73
65 Autres charges gestion courante	125 282.56		125 282.56			
66 Charges financières	201 049.60		201 049.60			
67 Charges exceptionnelles	10.72		10.72			
70 Produits des services				960 059.24		960 059.24
74 Dotations et participations				12 356 295.32		12 356 295.32
75 Autres produits gestion courant				6 227.45		6 227.45
77 Produits exceptionnels				6 790.89		6 790.89

2. La section d'investissement

Chapitre	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement	1 742 624.55	0.00	1 742 624.55	1 403 988.40	955 847.39	2 359 835.79
040 Opérations d'ordre entre section					955 847.39	955 847.39
10 Dotations Fonds divers Réserves				714 549.13		714 549.13
13 Subventions d'investissement				689 439.27		689 439.27
16 Remboursement d'emprunts	766 810.62		766 810.62			
20 Immobilisations incorporelles	203 830.80		203 830.80			
21 Immobilisations corporelles	530 928.69		530 928.69			
23 Immobilisations en cours	241 054.44		241 054.44			

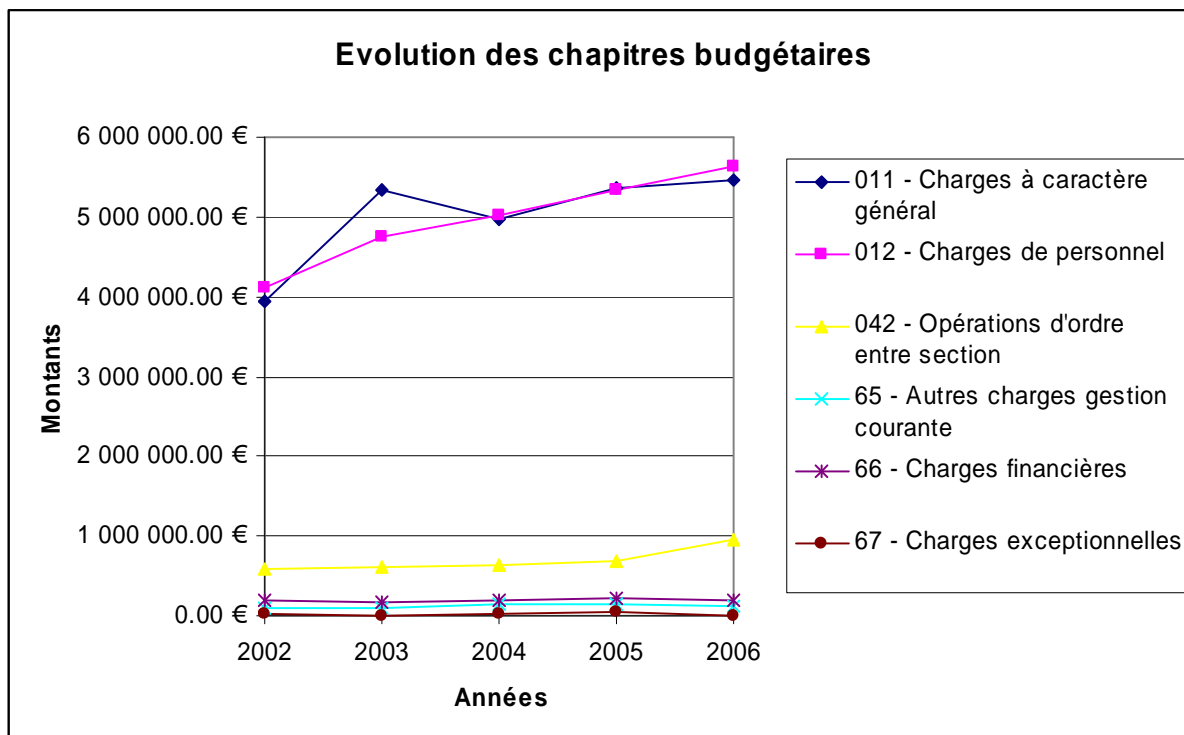
3. Le résultat global

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	12 376 331.85 €	1 742 624.55 €	14 118 956.40 €
Recettes	13 513 855.45 €	2 359 835.79 €	15 873 691.24 €
Solde	1 137 523.60 €	617 211.24 €	1 754 734.84 €
Report 2005	1 436 096.78 €	1 293 986.06 €	2 730 082.84 €
Résultat	2 573 620.38 €	1 911 197.30 €	4 484 817.68 €

N. B. : L'excédent global ci-dessus n'intègre pas les restes à réaliser de l'exercice 2006.

4. L'évolution des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRE	2002	2003	2004	2005	2006
011 - Charges à caractère général	3 942 549.55 €	5 346 697.85 €	4 964 974.24 €	5 361 530.04 €	5 470 547.39 €
012 - Charges de personnel	4 125 217.03 €	4 740 032.57 €	5 016 380.37 €	5 336 953.78 €	5 623 594.19 €
042 - Opérations d'ordre entre section					955 847.39 €
65 - Autres charges gestion courante	92 384.66 €	97 544.27 €	135 975.07 €	146 955.97 €	125 282.56 €
66 - Charges financières	184 979.46 €	166 615.76 €	192 488.24 €	228 032.69 €	201 049.60 €
67 - Charges exceptionnelles	14 678.43 €	3 629.29 €	29 683.97 €	55 793.78 €	10.72 €
68 - Dotations aux amortissements	593 555.98 €	603 110.23 €	635 718.22 €	690 030.39 €	Voir CH 042
	8 953 365.11 €	10 957 629.97 €	10 975 220.11 €	11 89 296.65 €	12 376 331.85 €
011 - Charges à caractère général	3 942 549.55 €	36%	-7%	8%	2%
012 - Charges de personnel	4 125 217.03 €	15%	6%	6%	5%
042 - Opérations d'ordre entre section					
65 - Autres charges gestion courante	92 384.66 €	6%	39%	8%	-15%
66 - Charges financières	184 979.46 €	-10%	16%	18%	-12%
67 - Charges exceptionnelles	14 678.43 €	-75%	718%	88%	-100%
68 - Dotations aux amortissements	593 555.98 €	2%	5%	9%	+ 38%
		22%	0%	8%	+ 4,7 %



Les explications détaillées concernant les variations des charges sont apportées, pour chaque centre de coût dans le cahier joint en annexe.

L'analyse par centre de coûts permet d'analyser chaque activité spécifique du SMICTOM et de comprendre les évolutions des dépenses et des recettes, qui ne correspondent pas à des objectifs politiques mais à des logiques industrielles, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sur le tableau ci-dessus, il apparaît que les charges par nature ont augmenté de 4,7% en 2006 par rapport à 2005.

Ce résultat doit être corrigé sur deux points :

1. Le chapitre 12 - Frais de personnel a subi une augmentation de 100.000 € du fait de la régularisation de la prime d'assurance et l'assujettissement sur les charges patronales.
2. Le chapitre 042 - Amortissements a subi une régularisation de 267.000 € en 2006 à la demande de la Trésorerie.

Si l'on exclut ces charges exceptionnelles du montant des dépenses réelles, l'augmentation des dépenses de fonctionnement 2006 est limitée à 1,6 %.

5. Les résultats financiers de l'exercice 2006 :

COMPTE ADMINISTRATIF		2006
SECTION DE FONCTIONNEMENT		€UROS
EXCEDENT de l'exercice 2005		1 436 096,78
Dépenses - Exercice 2006		12 376 331,85
Recettes - Exercice 2006		13 513 855,45
Excédent - Exercice 2006		1 137 523,60
Excédent de fonctionnement cumulé		2 573 620,38
SECTION D'INVESTISSEMENT		
EXCEDENT de l'exercice 2005		1 293 986,06
Dépenses - Exercice 2006		1 742 624,55
Recettes - Exercice 2006		2 359 835,79
Excédent - Exercice 2006		617 211,24
Excédent d'investissement cumulé		1 911 197,30
RESTES A REALISER DEPENSES 2006		1 399 796,60
RESTES A REALISER RECETTES 2006		321 618,62
RESTES A REALISER DEFICIT 2006		-1 078 177,98
Résultat de la SECTION d'INVESTISSEMENT		833 019,32
Montant nécessaire pour assurer le financement de la SI		
Calcul du report à nouveau C/110		2 573 620,38

Section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement 2006 s'élève à 1.137.523,60 €

Cet excédent provient :

- d'économies réalisées par les services, comme précisé ci-dessous dans l'analyse du CA 2006 par centre de coûts.
- du montant inscrit au chapitre 023 : virement à la section d'investissement, lors du vote du BP 2006 pour un montant de 673.680 €.

L'excédent global de fonctionnement 2005 + 2006 s'élève à 2.573.620,38 €

Section d'investissement :

L'excédent d'investissement 2006 s'élève à 617.211,24 €

Cet excédent s'explique par le versement de la subvention du Conseil Général du BAS-RHIN de 656.130 € concernant les investissements réalisés en 2003 et 2004 dans le CSDND de CHATENOIS.

L'excédent global d'investissement 2005 + 2006 s'élève à : 1.911.197,30 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2005 présentent un déficit de 1.078.177,98 € correspondant à l'autofinancement prévu pour les investissements engagés en 2006, reportés à 2007.

Compte-tenu de ce déficit, l'excédent final de la section d'investissement s'élève à : 833.019,32€.

6. L'activité du SMICTOM en 2006 :

Le rapport annuel 2006 des activités du SMICTOM sera présenté lors de la Journée des Élus du samedi 12 mai 2007.

En résumé, les tonnages collectés en 2006 ont globalement augmenté de 2,64%, passant à 78.661 tonnes, soit pour une estimation de 117.585 habitants, 669 kg par habitant et par an.

La collecte en porte à porte des bacs verts et bruns stagne : - 0,13 %.

La collecte en apport volontaire : papiers/cartons, huiles minérales, verre, diminue de 1,48 %.

La collecte en déchetterie augmente toujours fortement : + 6,80 %, soit 28.843 tonnes, ce qui représente plus de 36 % des déchets collectés.

En matière de traitement :

- l'unité de compostage a traité	35.847 tonnes	soit	+ 6,37 %
- le centre de tri a traité	10.525 tonnes	soit	- 6,37 %
- le CSDU a traité	19.706 tonnes	soit	- 13,50 %
- les usines d'incinération ont traité	10.789 tonnes	soit	+ 23,86 %

7. L'analyse du compte administratif par centre de coûts :

Le cahier intitulé Compte administratif 2006 - Notes explicatives - présente les commentaires portant sur la gestion du SMICTOM par centre de coût.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Directeur en date du 30 novembre 2005 approuvant le budget primitif de l'exercice 2006,

Vu les décisions modificatives prises en séance des 5 avril et 25 octobre 2006,

Considérant que le Comité Directeur doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Jean-Pierre PIELA, Président,

Considérant que, pour ce faire, M. Jean-Pierre PIELA, Président, a quitté la séance,

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la Présidence de la séance a été assurée par M. Léon SIEGEL, 1^{er} vice-président, chargé des finances, qui a été élu par le Comité Directeur,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avis favorable de la Commission des Finances,

Le Comité Directeur,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par M. le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	€UROS
EXCEDENT de l'exercice 2005	1 436 096,78
Dépenses - Exercice 2006	12 376 331,85
Recettes - Exercice 2006	13 513 855,45
Excédent - Exercice 2006	1 137 523,60
Excédent de fonctionnement cumulé	2 573 620,38
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EXCEDENT de l'exercice 2005	1 293 986,06
Dépenses - Exercice 2006	1 742 624,55
Recettes - Exercice 2006	2 359 835,79
Excédent - Exercice 2006	617 211,24
Excédent d'investissement cumulé	1 911 197,30
RESTES A REALISER DEPENSES 2006	1 399 796,60
RESTES A REALISER RECETTES 2006	321 618,62
RESTES A REALISER DEFICIT 2006	-1 078 177,98
Résultat de la SECTION d'INVESTISSEMENT	833 019,32
1068 - Montant nécessaire pour assurer le financement de la Section d'investissement	0.00
001 - Excédent d'investissement reporté	833 019,32
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 573 620,38

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

3.2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2006

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29-12-62 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité.

3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2006

Il est proposé que les excédents constatés en section de fonctionnement et d'investissement, soient respectivement repris aux chapitres 002 et 001.

Après avis favorable de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Directeur,

Décide de reprendre sur l'exercice 2007 les excédents des sections de fonctionnement (2 573 620 ,38 €) et d'investissement (1 911 197 ,30 €)

Approuvé à l'unanimité.

3.4. Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2007

Traditionnellement, le SMICTOM passait une Décision Modificative n°1 pour intégrer les restes à réaliser de l'année précédente, opérer des virements de crédits, voter des crédits supplémentaires et intégrer le résultat de l'exercice précédent. Cependant, du fait de la transcription du résultat de l'exercice antérieur, les dispositions réglementaires de l'instruction M14 préconise de voter pour l'ensemble de ces opérations un Budget Supplémentaire.

Le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2007 fait apparaître un volume de recettes et de dépenses de 1 466 456,52 euros qui se partage en :

- 2 573 620,38 euros en section de fonctionnement
- - 1 107 163,73 euros en section d'investissement

Ces sommes intègrent :

- Les restes à réaliser de l'année 2006
- L'affectation des résultats de l'exercice 2006
- Des dépenses supplémentaires concernant l'exercice 2007

⇒ **Les restes à réaliser (RAR) 2006 :**

Les restes à réaliser 2006 sont des dépenses et recettes d'investissement engagées en 2006 mais non encore réalisées au 31 décembre 2006.

En dépenses d'investissement (1 399 796.60 euros), il s'agit notamment de, par ordre d'importance :

Chapitre	Article	Op	Objet	Euros TTC
21	21318	CSDU	Mise en place d'une torchère centralisée et d'un dispositif de pompage des lixiviats – Ets FAIRTEC	156 078.40 €
21	2182	Collecte	Véhicule Ampliroll et grue amovible	150 000.00 €
21	2182	Tri	Remplacement d'un chargeur sur pneus	105 000.00 €
23	2315	Bâtiment Administratif	Architecte et Partenaires : Maîtrise d'œuvre BATIMENT	98 871.27 €
21	21318	Bâtiment Administratif	SODEREC : AMO BATIMENT	92 730.20 €
20	2031	CSDU	Elaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une rehausse - ANTEA	70 000.00 €
20	205	ENIO	Mise en place logiciel Métier	63 733.00 €
21	2183	Déchetteries	Acquisition de l'outil de contrôle des entrants déchetterie	60 000.00 €
21	21318	CSDU	Mise en place d'une torchère centralisée et d'un dispositif de pompage des lixiviats - Ets VOGEL	59 357.48 €
21	21318	Compostage	Eng 1877 CTD 06AMC DDAF	56 313.66 €
21	2182	ENIO	Véhicule stand mobile	45 938.00 €
21	2188	Collecte	Colonnes à verre	42 000.00 €
20	2031	CSDU	Conduite d'opération DDAF pour l'élaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une rehausse	39 700.00 €
20	2031	CSDU	Remplacement du bâtiment accueil au CSDU	36 000.00 €
21	2188	Collecte	acquisition des bacs jaunes et gris pour les sites pilotes auprès du fournisseur - KA France - (marché 06CSP lot 2)	35 730.50 €
21	2188	Déchetteries	Bennes et récipients DASRI	31 875.00 €
23	2315	Déchetteries	Système de contrôle des entrants en déchetteries	31 125.00 €
20	2031	CSDU	Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une torchère et d'un pompage des lixiviats	28 000.00 €
23	2315	Déchetteries	Raccordement assainissement VILLE	17 700.80 €
20	205	ENIO	ERNST & YOUNG : Contrôle de gestion	16 844.00 €
21	21318	Bâtiment Administratif	NORISKO 04EBASPSCT2 BATIMENT	15 593.46 €
21	2188	Collecte	acquisition des Totems de signalisation des emplacements d'apport volontaire dans le cadre des sites pilotes auprès du fournisseur : JS CONCEPT (consultation)	14 043.43 €
20	2088	Collecte	conception des documents de communication pour les sites pilotes (marché 06CRC)	14 000.00 €
21	2182	Collecte	Cartographie EXEO pour logiciel Synoptis	12 259.00 €
21	2182	ENIO	Véhicule de service (UGAP)	12 097.40 €
23	2315	Compostage	Essai criblage	12 000.00 €
21	2188	Collecte	acquisition des sacs de pré collecte pour les sites pilotes auprès du fournisseur : PLAST UP (marché 06CSP Lot 3)	8 952.06 €
204	20415	UTC	Participation à l'investissement de la Station d'épuration de SELESTAT	8 250.01 €
23	2315	Compostage	DDAF Mo Extension plate forme Compostage	7 660.38 €
20	2031	ENIO	GALLORO Fichier Access REOM	7 176.00 €
20	2031	CSDU	Assistance technique à l'exploitation - Scétauroute	6 499.06 €
23	2315	Compostage	HANTCH Mise à dispo de matériel pour essais	5 980.00 €
21	2188	Collecte	conception des documents de communication pour les sites pilotes (marché 06CRC)	5 020.00 €
20	205	ENIO	AMO logiciel métier	4 982.56 €
23	2315	Compostage	Analyse essais compost	4 801.88 €
20	2031	ENIO	DESIGN ET CODES Audit parc informatique	4 500.00 €
23	2315	Compostage	CEMAGREF Analyse test sprinar Compostage	2 990.00 €
20	2031	CSDU	ANTEA STRA050121 : CSDND – DDAE Servitudes	2 511.60 €
20	2031	CSDU	Elaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une rehausse - L'Atelier des territoires	2 438.34 €
21	2188	ENIO	Couvercles et clips pour bacs de collecte	2 369.28 €

21	2183	ENIO	Vidéo projecteur	2 326.22 €
21	2184	Tri	Achat d'échelles pour le centre de tri	2 000.00 €
20	205	ENIO	Réactualisation du site Internet avec la nouvelle charte graphique	1 582.50 €
23	2315	Compostage	Essai criblage	1 387.36 €
23	2315	Compostage	Location chargeur pour essais criblage	852.51 €
23	2315	Compostage	Essai criblage et criblage	287.04 €
23	2315	Compostage	LA POSTE Envoi analyse cemagref : Compostage	239.20 €

En recettes d'investissement, les 321 618,62 euros de restes à réaliser sont des subventions attendues et dont le détail est le suivant :

Chapitre	Article	Op	Objet	Euros TTC
13	1311	ENIO	ADEME - Logiciel de modélisation schéma de gestion des déchets	10 000.00 €
13	1313	ENIO	ADEME - Réaménagement déchetterie Ste Marie-aux-Mines	2 008.66 €
13	1313	ENIO	CG68 - Réaménagement déchetterie Ste Marie-aux-Mines	3 012.98 €
13	1313	ENIO	ADEME - Réaménagement déchetterie Villé	32 288.95 €
13	1313	ENIO	CG67 - Réaménagement déchetterie Villé	27 500.00 €
13	1313	ENIO	ADEME - Réaménagement déchetteries (hors SMM et Villé) : bennes DEEE, signalétique, travaux pour les locaux et abri à DMS	12 051.94 €
13	1313	ENIO	CG67 - Réaménagement déchetteries (hors SMM et Villé) : bennes DEEE, signalétique, travaux pour les locaux et abri à DMS	15 064.92 €
13	1313	ENIO	ADEME - Avenant convention CTD / OPTIGEDE	71 809.05 €
13	1313	ENIO	ADEME - Campagne sensibilisation compostage individuel 2005	8 507.45 €
13	1313	ENIO	ADEME - Campagne sensibilisation compostage individuel 2006 : animations	6 857.55 €
13	1313	ENIO	CG67 - Campagne sensibilisation compostage individuel 2006 : animations	2 567.25 €
13	1313	ENIO	ADEME - Campagne sensibilisation compostage individuel 2006 : évaluation	500.00 €
13	1313	ENIO	ADEME - Campagne sensibilisation compostage individuel 2006 : matériel	152.80 €
13	1313	ENIO	CG67 - Campagne sensibilisation compostage individuel 2006 : matériel	95.50 €
13	1313	ENIO	ADEME - Outil contrôle de gestion	16 575.00 €
13	1313	ENIO	ADEME - AMO pour la modernisation du process de compostage	8 500.00 €
13	1313	ENIO	CG67 - Travaux au CSDU : torchère centralisée et pompage des lixiviats	104 126.58 €

⇒ **L'affectation des résultats :**

2 573 620,38 euros en reprise d'excédent de la section de fonctionnement

1 911 197,30 euros en reprise d'excédent de la section d'investissement

⇒ **Les dépenses supplémentaires :**

En investissement : Annulation de crédits pour un montant de 2 573 620,33 euros du fait du report de l'opération de conteneurisation (moins 3 000 000,00 euros). Le détail est le suivant :

Chapitre	Article	Op	Objet	Euros TTC
23	2315	17	Aménagement casier Sud – travaux CSDU	300 000.00 €
23	2315	43	Abri DASRI et Lampes	80 000.00 €
21	2111	44	Terrains Décharge VILLE	50 000.00 €
20	205	19	Logiciel gestion des temps de présence	30 000.00 €

23	2315	17	Aménagement casier Sud - Maîtrise d'œuvre - CSDU	17 000.00 €
21	2111	17	Terrains CSDU	10 000.00 €
21	21318	43	Colonne AV GERSTHEIM	6 000.00 €
21	2184	19	Arrondi	39.67 €
21	2188	43	Conteneurisation	- 3 000 000.00 €

En fonctionnement : 2 573 620,38 euros dont le détail est le suivant :

Chapitre	Article	Op	Objet	Euros TTC
023	23		Ecriture d'équilibre	1 823 620.35 €
012	64111		Ecriture d'équilibre	295 000.00 €
011	611		Ecriture d'équilibre	241 100.03 €
066	6611		Ecriture d'équilibre	100 000.00 €
065	6558		Ecriture d'équilibre	50 000.00 €
011	6238		Création de 2 dossiers pédagogiques pour les animations scolaires (cylce 2, cycle 3)	20 000.00 €
011	6226		Honoraires d'avocats et consultations juridiques	15 000.00 €
011	6238		COMMUNICATION : Accompagnement stratégique	10 200.00 €
011	6238		Conception de documents graphiques pour la collecte sélective en site pilote	5 000.00 €
012	6218		Personnel pour la mise en œuvre des sites pilotes	5 000.00 €
011	6238		Création d'une photothèque	2 700.00 €
011	6238		Habillage du stand d'information mobile	2 500.00 €
011	6132		Location de matériel	2 000.00 €
011	6232		Frais de repas pour la mise en œuvre des sites pilotes	1 000.00 €
011	60632		Matériel pour la mise en œuvre des sites pilotes	500.00 €

Il est à noter que sur ces 2 573 620,38 euros inscrit en dépenses de fonctionnement, 2 509 720,35 euros (soit 98%) sont des écritures d'équilibre destinées à intégrer l'excédent de fonctionnement reporté et ont vocation à créer le résultat 2007 qui servira à l'autofinancement des importants investissements programmés dans les 3 ans.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2007 se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	300 000.03 €
012 - Charges de personnel	300 000.00 €
023 - Virement à la section d'investis.	1 823 620.35 €
042 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	50 000.00 €
66 - Charges financières	100 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €

Sous-total	2 573 620.38 €
-------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 - Excédent antérieur reporté Fonc	2 573 620.35 €
013 - Atténuation de charges	0.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €
70 - Produits des services	0.00 €
74 - Dotations et participations	0.00 €
75 - Autres produits gestion courant	0.00 €

Sous-Total	2 573 620.38 €
-------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €
17 - CSDU	727 584.88 €
19 - UTC	38 289.68 €
20 - Immobilisations incorporelles	98 818.06 €
21 - Immobilisations corporelles	62 730.90 €
28 - Réseau de déchetteries	108 825.80 €

40 - Centre de tri	107 000.00 €
41 - Unité de Compostage	92 512.03 €
42 - Bâtiment administratif	207 194.93 €
43 - COLLECTE	-2 600 120.01 €
44 - Décharge de Villé	50 000.00 €
Sous-total	-1 107 163.73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	1 911 197.30 €
021 - Virement de la section de fonct.	1 823 620.35 €
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €
13 - Subventions d'investissement	321 618.62 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-5 163 600.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €

Sous-total	-1 107 163.73 €
-------------------	------------------------

Le tableau de présentation du budget supplémentaire 2007 est joint en annexe.

M. REBOUL fait remarquer que la somme de 300 000 € a été rajoutée aux charges de personnel alors que le budget primitif prévoyait déjà une hausse de 10%.

M. PIELA répond qu'il s'agit d'un choix de répartition de l'excédent. Cette dotation a été affectée aux charges de personnel, mais les crédits ne seront pas utilisés.

M. SIEGEL précise qu'en 2006, la totalité des crédits affectés au chapitre 012 n'avait pas non plus été utilisée, comme les autres crédits qui avaient également été imputés en écriture d'équilibre.

M. REBOUL fait remarquer qu'il aurait été possible d'éviter l'augmentation de la contribution pour 2007. Il trouve qu'il n'est pas cohérent de parler d'économies de fonctionnement et parallèlement de gonfler les charges de personnel afin de constituer un matelas financier.

M. SIEGEL répond que l'objectif est de préparer les investissements futurs, que les charges de personnel seront respectées comme prévu au BP 2007 et qu'une bonne gestion prévoit un autofinancement des investissements programmés sauf à emprunter la totalité des sommes à investir avec les intérêts correspondants à payer.

M. PIELA ajoute que ces sommes, qui peuvent paraître confortables pour l'instant, seront très vite absorbées par les lourds investissements à mettre en œuvre.

Le Comité Directeur,

Considérant le projet de budget supplémentaire présenté et après en avoir délibéré,

Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2007 tel que présenté.

Adopté à 24 voix pour et 1 voix contre (M. André REBOUL)

3.5. Information sur les marchés passés en 2006

M. PIELA fait référence à l'article 133 du CMP qui dispose que « *La personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie* ».

L'arrêté ministériel du 27 mai 2004 donne les précisions suivantes :

- Le support de publication se fait au choix de la collectivité
- Il faut distinguer les marchés de travaux, les marchés de fournitures et les marchés de prestations de services et regrouper les marchés par tranches en fonction de leur prix.
- Il faut indiquer l'objet, la date du marché, le nom de l'attributaire et le code postal

Cette liste sera affichée au siège du SMICTOM et publiée sur le site Internet.

Le Comité Directeur

Prend acte de l'état présenté, dont un exemplaire est joint au présent compte-rendu.

3.6. Placement budgétaire

M. PIELA explique que dans la perspective d'autofinancer les investissements programmés dans les 4 prochaines années, le SMICTOM a constitué une réserve financière sous forme d'excédents reportés annuellement.

Il propose de placer une somme déterminée qui peut s'élever jusqu'à 2 millions d'Euros soit :

- sur un compte à terme auprès de la Trésorerie Générale afin de produire des intérêts sur les sommes disponibles. Le CAT peut être remboursé à la demande, en cas de besoin de trésorerie. A l'échéance le CAT peut être clos et un autre peut être réouvert immédiatement. Le taux actuel s'élève à 3,84 % l'an.
- Sous forme de bons du Trésor négociables à un taux de 3,48 %. La durée est de 6 ou 12 mois renouvelable plusieurs fois.

Ainsi, il est proposé au Comité Directeur d'autoriser M. le Président à effectuer des placements soit sur un compte à terme, soit sous forme de bons du Trésor, en fonction des sommes disponibles et des taux de rémunération offerts pour des périodes de 6 mois renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur,

Reconnaît l'intérêt d'effectuer des placements budgétaires

Approuve la proposition d'effectuer des placements soit sur un compte à terme, soit sous forme de bons du Trésor

Autorise M. le Président à effectuer ces placements en fonction des sommes disponibles pour des périodes de 6 mois renouvelables

Approuvé à l'unanimité.

4. Plan pluriannuel d'investissements

M. PIELA explique que depuis plusieurs années, de lourds investissements sont évoqués pour moderniser et mettre aux normes les installations du SMICTOM. Le projet SMICTOM 2007 intègre la projection de ces investissements afin de mesurer leur impact sur la contribution des ménages pour les années à venir.

Le plan pluriannuel d'investissements du SMICTOM a été actualisé sur la période 2008 à 2014 et représente l'aboutissement du projet SMICTOM 2007 qui a permis :

- l'audit de tous les process de collecte et de traitement du SMICTOM entre 2005 et 2007
- l'élaboration de préconisations d'optimisation pour chaque process avec un planning de mise en œuvre

- la description de l'ensemble des activités du SMICTOM par centre de coûts affectés à des services gestionnaires de crédits.

Il est soumis au Comité Directeur pour décision de programmation et de mise en œuvre des investissements présentés, en particulier le dispositif de Redevance incitative unique à déployer dans les 9 Communautés de Communes.

M. GALMICHE expose les préalables pour la mise en œuvre du PPI et M. PATRIS détaille les investissements projetés :

- enquêtes et achat des bacs en 2008-2009 avant la mise en œuvre de la redevance incitative unique
- CSDND : aménagement du casier Nord en 2008-2009 + couverture finale au 1^{er} janvier 2010
- extension du bâtiment administratif en 2008-2009
- centre de compostage en 2008
- centre de tri en 2010
- réhabilitation de la décharge du Val de Villé en 2008

M. PIELA précise qu'il s'agit de prévisions. Le tableau présenté permet de constater que le SMICTOM est capable d'absorber 20 M€ d'investissements sur 3 ans sans augmenter fortement la contribution.

M. BASCH trouve dommage de discuter d'éléments aussi importants à une heure aussi tardive.

M. PIELA rappelle que le Comité Directeur a travaillé sur ce dossier il y a 15 jours en commissions de travail réunies et que tous les points ont été exposés de façon détaillée pour une bonne préparation de ce Comité Directeur.

M. HAEFFELI fait remarquer que ce travail prospectif n'est valable qu'à un instant T et que les élections présidentielles et municipales à venir peuvent changer la donne.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur,

Approuve le plan pluriannuel d'investissements présenté ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre de la Redevance incitative unique dans les 9 Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2010.

Approuvé à l'unanimité.

5. Divers / voeux

M. PIELA rappelle la date de l'inauguration de l'opération Oschterputz à Châtenois le 22 mars 2007 et la réunion de la commission compostage le 11 avril 2007.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

J.L. PATRIS